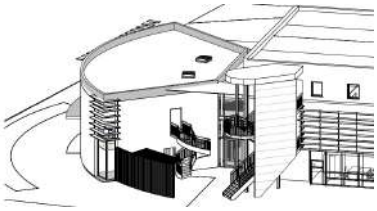

Travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Etablissement Français du Sang de Metz-Tessy

2 Chemin des Croiselets

74370 Epagny Metz-Tessy

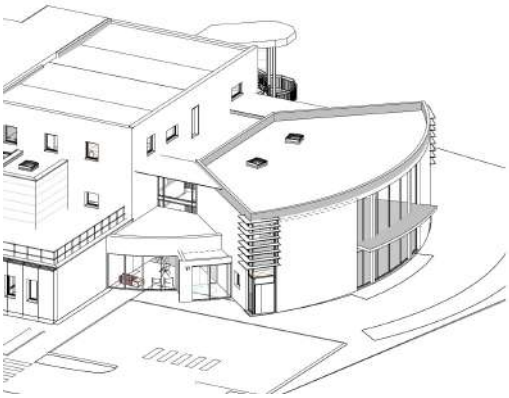

MAITRE D'OUVRAGE
EFS Auvergne Rhone Alpes
111 rue Elisée Reclus
69153 - CS 20617 DECINES - France

ARCHITECTE :
EUTOPIA ARCHITECTURE
10, Rue Marius Patinaud
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 46 15 22
Mél : contact@eutopia.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
MD-ECOBAT
42, Boulevard Antonio Vivaldi
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 06 85 15 94 96
Mél : mdufour@md-ecobat.com

BE FLUIDES :
COGIFLUIDE
51, Rue Sibert, Parc Novacierie Bât. 54
42400 SAINT-CHAMOND
Mél : contact@cogifluide.com

BE STRUCTURE :
BOST Ingénierie
1997 Rue Jean Rostand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 43 01 90
Mél : contact@bost-ing.com

Lot n°4

PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE

C.C.T.P. - D.P.G.F. Consultation 2026EFS_AURA464

Dossier	MD-0094
Date	15/04/2026
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

4.1 **Prescription Générales**

4.1.1 **Définition de l'opération et intervenants**

L'opération a pour objet de réaliser les travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Établissement Français du Sang situé au 2 chemin des Croiselets à EPAGNY METZ-TESSY (74370)

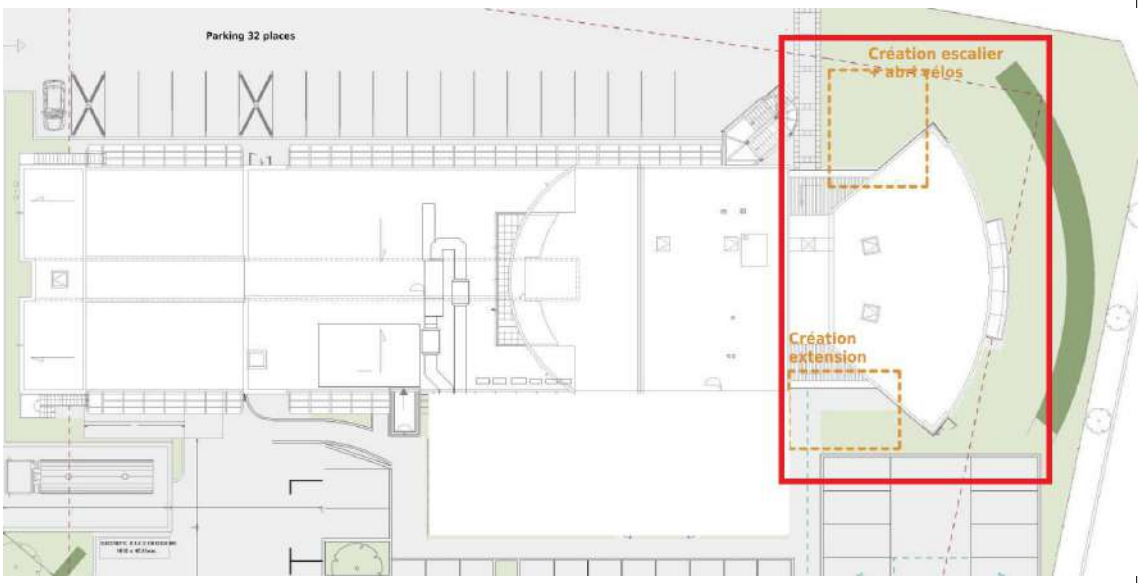

Les corps d'état concernés sont définis ci-après :
Lot n°1 DEMOLITION - MACONNERIE
Lot n°2 ETANCHEITE
Lot n°3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
Lot n°4 PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE
Lot n°5 MENUISERIE INTERIEURE BOIS
Lot n°6 SOLS SOUPLES
Lot n°7 CVC - PLOMBERIE
Lot n°8 ELECTRICITE
Lot n°9 BUNGALOWS PROVISOIRES

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

4.1.2

CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages qui lui sont demandés.

Les références à des marques commerciales, spécifiées au cours du présent CCTP, ont pour objet de préciser la référence de valeur qualitative (Technique ou Architecturale) souhaitée ou imposée selon les cas.
L'entrepreneur peut proposer d'autres marques ou types à l'approbation du maître d'œuvre, dans la mesure où ces propositions sont qualitativement supérieures ou égales à la référence de base.
A l'appui de ses propositions, l'entrepreneur doit fournir obligatoirement les documents nécessaires à l'appréciation de l'équivalence qualitative

4.1.3

Décomposition de Prix Global et Forfaitaire

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités qui sont données à titre indicative.
L'ensemble des quantités seront à contrôler par l'entreprise titulaire du lot et seront renseignés, si le besoins est, dans le DPGF.
Seules la description et la localisation des ouvrages sont contractuelles.
L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre.
L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document.

4.1.4

Limites de responsabilité

Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre.
Les éventuelles dimensions données au sein du présent document sont donnés à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise et son bureau de contrôle dans le cadre de son offre.

L'entreprise prend à sa charge les études nécessaires à la réalisation de son ouvrage

En aucun cas, la responsabilité de la Maîtrise d'oeuvre ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens ou l'entrepreneur de part sa spécialité doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations.

Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre. Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.

4.1.5

Documents Référentiels

Les matériaux mis en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires etc en vigueur.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables et notamment :
- Documents Techniques Unifiés DTU
- Normes techniques
- Avis Techniques
- REEF
- Etc...

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment :
- Matériau avec marquage NF et CE
- Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité
- Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages
- Etc...

Les entreprises devront respecter le fascicule 70 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement à surface libre et en particulier en ce qui concerne la conception des réseaux EU/EV/EP, la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre.

Les entreprises devront respecter le fascicule 71 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement sous pression et en particulier en ce qui concerne la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre.

Le marquage CE étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein du présent CCTP.

L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc afférents à sa spécialité.
Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'oeuvre des ouvrages non conformes.
L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

4.1.6 **Documents de Consultation**

Chaque point technique devra être conforme aux exigences du Maître d'Ouvrage (Plans, Coupes, Élévations, Plans de détails, etc. .).
Dans le cas d'incohérence entre le CCTP et ces plans, ce sont les plans qui priment. Cependant, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre
En aucun cas, l'entreprise ne pourra faire valoir un quelconque supplément à son offre, du fait d'une incohérence non soulevée au moment de la remise de son offre.

4.1.7 **Vérifications des côtes sur plans**

Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot est tenu de vérifier l'ensemble des côtes portées sur les plans qui lui sont remis.
En cas d'erreurs ou de manque d'information, Il devra immédiatement le signaler au Maître d'oeuvre et proposer les solutions permettant de réaliser les travaux.

4.1.8 **Connaissance des lieux**

L'entrepreneur du présent lot ne saurait prévaloir postérieurement à la consultation du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites de terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que: nature des sols, moyen d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux.

En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.

4.1.9 **Responsabilités Collectives**

Conformément au décret du 8 Janvier 1965 concernant la sécurité des personnes, toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection des personnes extérieures à la réalisation du chantier (passants, visiteurs, etc) ainsi que toutes personnes participant aux travaux devront être prévues à la charge de l'entrepreneur.

Bien que la responsabilité de Maître d'Œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra refuser de compléter ou d'améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes.

L'Entreprise doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la protection de ses matériaux et de ses ouvrages, contre le risque de vol, détournement, et dégradations de toute origine (vandalisme, climat …) et ce jusqu'à la réception des travaux.
De plus, pendant l'exécution de ses travaux, l'Entreprise doit :
- d'une part, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entreprises. Elle reste responsable des conséquences résultantes aux infractions à ces obligations
- d'autre part, prendre toutes les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants et autres tels que mobilier, équipement …
Elle assumera les frais de remise en état pour toute dégradation éventuelle. En aucun cas, ces frais ne pourront être supportés par le Maître d'Ouvrage.

L'entreprise aura notamment à sa charge :

- échafaudages, nacelles et tous autres moyens d'accès pour réalisation de ses prestations
- moyens de levage éventuels pour mise en place de ses éléments
- l'établissement de toutes protections et dispositions permettant le montage des matériaux, la dépose des ouvrages, la descente et l'évacuation et/ou le tri de ses gravois, sans risque pour les personnes, piétons et pour les constructions proprement dites ou voisines
- le repliement de ses installations
- la remise en état des lieux et des abords, y compris nettoyage et enlèvement et/ou tri des gravois.

NOTA : les prix unitaires de l'Entreprise devront comporter l'ensemble des sujétions d'exécution, notamment en ce qui concerne les moyens nécessaires (échafaudages, nacelles …) à mettre en œuvre pour réaliser les prestations décrites au sein du devis.

4.1.10 **Plans d'Exécution**

Le dossier de consultation définit les principes fonctionnels des ouvrages, les plans d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

L'entrepreneur établit à ses frais tous les plans des ouvrages y compris les plans dits d'atelier et de chantier comprenant :
- les nomenclatures correspondantes,
- les notes de calculs,
- les détails et épures,
- les caractéristiques des matériels proposés,
- tous documents indispensables à la parfaite définition et exécution des ouvrages et à la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des ouvrages impliqués.

L'ensemble de ces plans devront être visé par le Maître d'Oeuvre et le Bureau de Contrôle

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

4.1.11 **Réception des supports**

Les DTU précisent les tolérances, planimétries, états des surfaces, arases, etc, des différents ouvrages.

Chaque entreprise devra la réception des supports réalisés par un autre corps d'état, en cas de litige, l'entreprise devra en informé le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais
L'exécution des travaux implique l'acceptation des supports sans réserve.

4.1.12 **Nettoyage de Chantier**

L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. Le chantier devra être maintenu dans le plus grand état de propreté.

Dans le cas contraire, le maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de nommer et faire venir une entreprise indépendante, dès le deuxième rappel, pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérerait pas satisfaisant.

Les frais occasionnées seront supportés par les entreprises concernées ou le compte prorata si les responsabilités ne peuvent être établies.

4.1.13 **Tris et recyclage des déchets**

Dans un souci de respect environnemental, de valorisation et de recyclage des déchets, il sera mis en place un tri des déchets

La gestion des déchets devra prendre en compte les points suivants.
- diagnostics et repérages avant démolition
- désignation et quantitatifs des matériaux à évacuer
- méthodologies prescrites
- recyclage sur place (terrassements, démolitions, ..)
- réduction des débris et chutes : calepinages et optimisation
- plan d'installation de chantier (collecte, flux, stockage et évacuation)
- procédures d'alerte sur chantier et actions correctives
- suivi des déchets (BSD et justification de valorisation)

Cette démarche devra être intégré au sein chaque entreprise

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

4.1.14 **Frais à prévoir**

L'entreprise devra incorporer à l'étude de son prix les frais lui incombant :
- Les frais divers découlant du CCTP et de son Annexe tels que frais de voirie, frais de mise en décharge, les consommations pour le bureau de chantier, les compteurs et consommations d'eau et électricité, les clôtures éventuelles, etc,....
- Les moyens de levage et d'approvisionnement des matériaux
- Matériel adapté pour les travaux en hauteur
- Les dossiers des ouvrages exécutés

- Les prix forfaitaires comprennent toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons ne sont pas expressément mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.
- Les entrepreneurs ne pourront pas modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils sont présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix.

- "Les dépenses communes d'investissement sont imputées en fonction des lots suivants :
  - Lot Démolition-Maçonnerie pour :
    - Bungalow base vie de chantier
    - Barrières extérieures de 2.00 m ht pour fermeture base vie
    - Portail double portes battantes pour accès véhicules à la parcelle
    - Bennes de chantier pour tri sélectif des déchets
    - L'organisation des cheminements (piétons, véhicules, engins etc.)
    - Les voies d'accès piétonnes pour accéder à pied propre jusqu'à la zone cantonnement
    - L'emplacement des zones de stationnement pour les véhicules des entreprises
    - Les panneaux réglementaires de chantier et de permis de construire à définir en phase de préparation de chantier (portant les indications habituelles : maitrise d'ouvrage et d'œuvre, intervenants et entreprises, photos, présentation du projet, etc...). Ce panneau sera réalisé suivant les indications du maître d'œuvre. La dépose et l'enlèvement en fin de chantier sont de fait inclus à la prestation.
    La signalisation réglementaire "port du casque obligatoire" "chantier interdit au public" "piétons passez en face" etc… et balisage nocturne
    - Panneau de 1.50 x 2.00 m de dimensions environ
    - L'implantation des voies de circulation
    - La fourniture et l'implantation des zones de stockage des bennes, zone de tri et de gestion des déchets de chantier
    - L'implantation des engins de manutention type grue et autres
    - Protection des arbres existants sur emprise chantier
    - Branchements provisoire de chantier eau, électricité, téléphone depuis les réseaux publics avec armoire de chantier, coffrets et sous compteurs, retrait et enlèvement en fin de chantier y compris tranchées
    - Réseau provisoire d'assainissement des eaux usées, eaux vannes des sanitaires de chantier
    - Alimentation pour la grue
    - Nettoyage hebdomadaire de la base vie
  - Lots techniques pour :
    - Le plombier et l'électricien assureront la distribution des énergies depuis les points de distribution mis en œuvre par le maçon jusqu'aux différents niveaux du bâtiment.
  - Lot Plâtrerie-Peinture-Plafond pour :
    - Pré-nettoyage de chantier pour les Opérations Préalables à la Réception
    - Pré-nettoyage de chantier pour la réception
  - A la charge du maître d'ouvrage :
    - Nettoyage final de livraison par une entreprise spécialisée

- Les dépenses communes de consommation sont imputables au compte prorata. La gestion du compte prorata est à charge du titulaire du marché lot Démolition-Maçonnerie. Cela concerne notamment les dépenses de consommation d'eau et d'électricité, toute dépense qui serait portée expressément au débit du compte soit par les documents contractuels soit par une décision des entreprises.
- Ces dépenses seront réparties au prorata du montant des situations cumulées de chaque entrepreneur. A ce titre chaque lot du marché prévoit dans son offre un montant compensatoire à reverser à l'entreprise adjudicataire du lot "Gros-oeuvre" et dudit compte prorata."

4.2 **Cloisons de doublages et distributions**

4.2.1 **Habillage en plaques de plâtre BA 13 collée**

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

Le présent poste comprend la fourniture et pose d'habillage en plaques de plâtre collée disposant des caractéristiques suivantes:
- Habillage en plaques de plâtre cartonné à bord amincis de 13 mm épaisseur
- Collage au mortier adhésif MAP,
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant.
- Toutes sujétions comprises pour dressement, calage, ajustage, coupes, découpes, calfeutrements, finitions, étanchéité au sol, etc. …

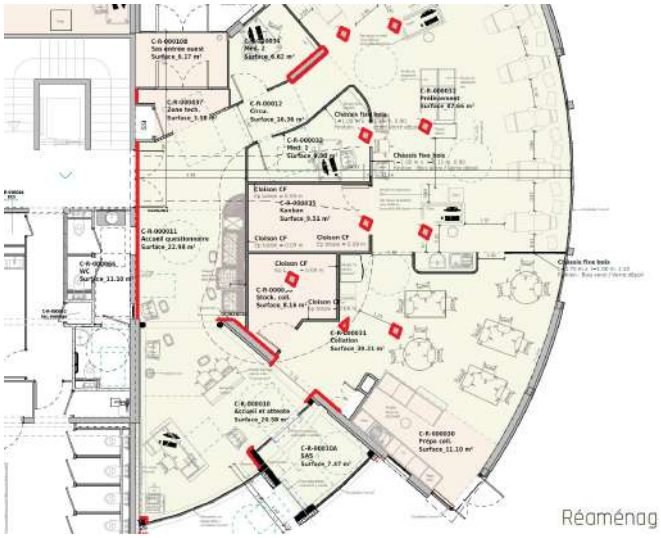

(A)	Refend médecin 2 (3.40dev)*3.00mht =	10,20 M2	
	Accueil questionnaire contre existant hors travaux		
(A)	(6.05dev)*6.30mht =	38,12 M2	
(A)	. Déduire local SSI - 1.30*2.50mht*1u =	-3,25 M2	
(A)	. Déduire Bloc-porte - 2.00*2.10mht*1u =	-4,20 M2	
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u =	-2,10 M2	
(A)	. Déduire châssis - 0.50*2.10mht*1u =	-1,05 M2	
(A)	Accueil et attente / Stock. coll. (2.90dev)*3.00mht =	8,70 M2	
(A)	Collation (1.43dev)*3.00mht =	4,29 M2	
(A)	Poteaux "r" 27.00m² =	27,00 M2	
	A =		**77,71 M2**
	Stockage Ext E-R-000030 (Murs donnant sur Intérieur)		
(B)	23.00m² =	23,00 M2	
	B =		**23,00 M2**

Localisation *:*
Habillage des poteaux béton et murs de refend au RDC suivant détail ci-dessus

U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
M2	**100,71**	€	€

4.2.2 **Doublage en plaques de plâtre sur ossature sans isolant**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de doublage sur ossature disposant des caractéristiques suivantes :
- Ossature horizontale et verticale en montants et rails d'épaisseur et d'entraxe approprié, simple ou double

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- Une plaques de plâtre de BA13 mm vissée sur l'ossature ci-dessus.
- Réaction au feu : Classement M1
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0
- Marque NF
- Traitement des joints et baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

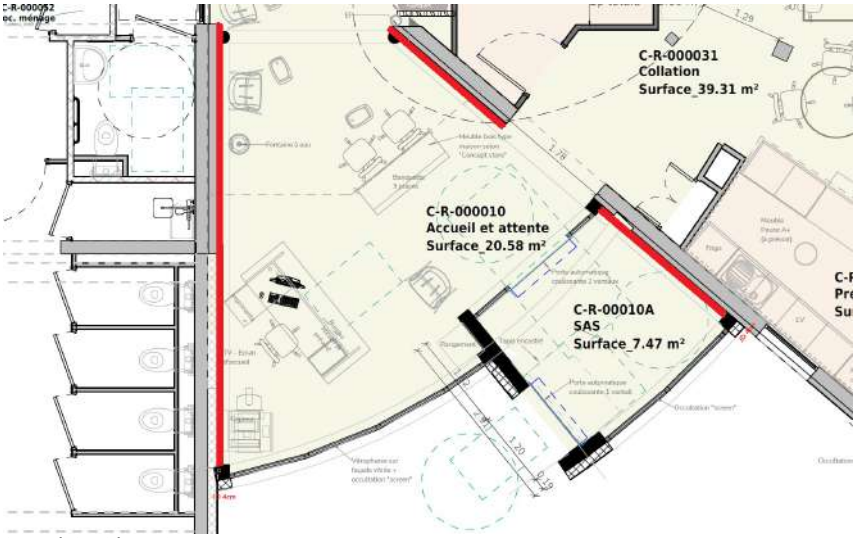

Accueil/Attente contre existant hors travaux

(A)	(6.85dev)*3.00mht =		20,55 M2
(A)	Accueil/Attente côté stock collecte	(2.30dev)*3.00mht =	6,90 M2
(A)	Sas d'entrée	(2.60dev)*3.00mht =	7,80 M2
		A =	**35,25 M2**

***Localisation** :*
Doublages sur ossature sur mur de refend entre Accueil et attente et existant non concerné par les travaux au RDC suivant détail ci-dessus (Parois en partie à l'extérieur avant extension zone accueil)

M2	**35,25**	€	€

4.2.3 **Doublage en plaques de plâtre sur ossature avec isolant laine de verre de 120 mm**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de doublage sur ossature disposant des caractéristiques suivantes :
- Ossature horizontale et verticale en montants et rails d'épaisseur et d'entraxe approprié, simple ou double
- Isolant roulé revêtu Kraft de 120 mm
- R = 3.75 m²K/W
- Conductivité thermique : 0.032 W/(m.K)
- Garantie par la certification EUCEB - Directive Européenne 97/69/CE
- ACERMI n°02/018/100
- Euroclasse F

Garde-fous RE Élément par élément

Exigences à respecter, d'après l'arrêté du 17 Novembre 2020

Type de paroi	R minimale à respecter (m².K/W)
Murs donnant sur l'extérieur ou volume non chauffé	3,7

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- Une plaques de plâtre de BA13 mm vissée sur l'ossature ci-dessus.
- Réaction au feu : Classement M1
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0
- Marque NF
- Traitement des joints et baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

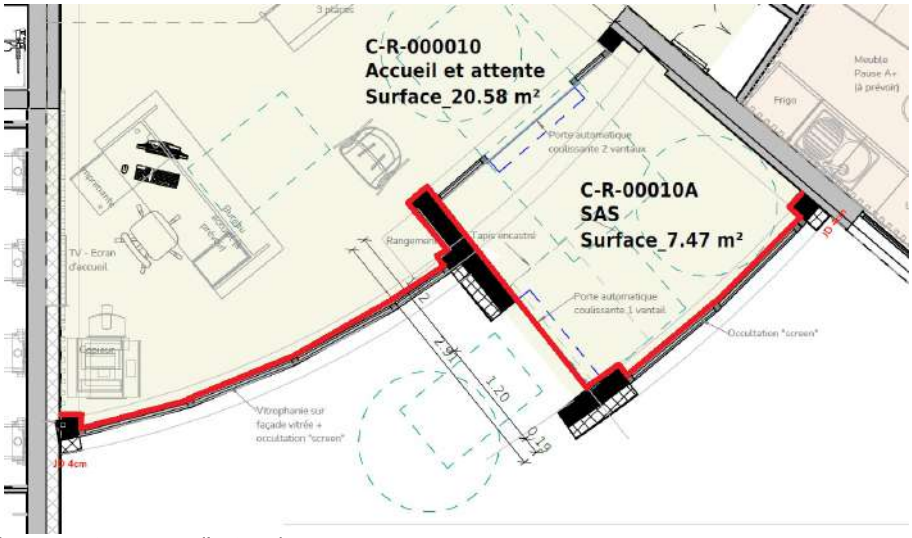

Marques et Références retenues par l'entreprise :

Type ..... de chez ..... ou équivalent

(A)	Sas d'entrée	(6.10dev)*2.50mht =	15,25 M2	
(A)	. Déduire Men Ext	- 2.50*2.40mht*1u =	-6,00 M2	
(A)	. Déduire Men Ext	- 1.20*2.40mht*1u =	-2,88 M2	
(A)	Accueil et attente	(5.80dev)*3.00mht =	17,40 M2	
(A)	. Déduire Men Ext	- 4.25*2.30mht*1u =	-9,78 M2	
		A =		**13,99 M2**
	Stockage Ext E-R-000030 (Murs donnant sur Ext)			
(B)	23.00m² =		23,00 M2	
(B)	. Déduire Men Ext	- 1.00*2.10mht*1u =	-2,10 M2	
		B =		**20,90 M2**

***Localisation** :*
Ensemble des doublages sur ossature pour les parois extérieures de l'extension au RDC suivant détail ci-dessus

M2	**34,89**	€	€

4.2.4 **Cloisons en plaques de plâtre type 72/48 avec isolant**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloisons de distribution de type 72/48 disposant des caractéristiques suivantes :

- Ossature horizontale R48 et verticale M48, montant simple ou double d'entraxe 40 ou 60 cm pour hauteur de 3.15 m
- Une plaque de plâtre de 13 mm (Marque NF) par face vissées sur l'ossature ci-dessus
- Un isolant en laine de verre de 45 mm épaisseur
  - R = 1.10 m²K/W
  - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K)
  - Euroclasse A1
  - Perméabilité à la vapeur : MU 1
- Résistance au feu : EI 30 (Coupe-feu 1/2 Heure).
- Réaction au feu des plaques : M1 - Euroclasse A2-s1,d0
- Affaiblissement acoustique : 39 dB(A)

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- Traitement des joints
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

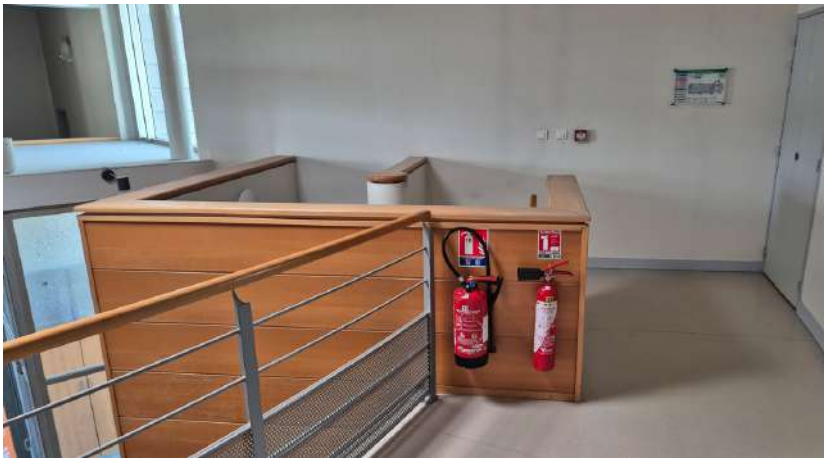

- Renforts des cloisons faisant office de garde-corps au droit des vides sur RDC
- Toutes sujétions de renforts dans cloisons pour assurer le rôle de garde-corps.

(A)	Bureau partagé 2	(2.39*2+2.53*1)*3.15mht =	23,03 M2
(A)	. Déduire Bloc-porte	- 1.00*2.10mht*1u =	-2,10 M2
(A)	. Déduire Châssis vitrés	- 2.30*2.12mht*2u =	-9,75 M2
(A)	. Déduire Châssis vitré	- 1.10*1.50mht*1u =	-1,65 M2
		A =	**9,53 M2**

Localisation *:*
Cloisons de 7 cm épaisseur dans bureau partagé 2 au R+1 suivant plans Architectes et détail ci-dessus

U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
M2	**9,53**	€	€

4.2.5 **Cloisons en plaques de plâtre type 72/36 avec isolant**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloisons de distribution de type 72/36 disposant des caractéristiques suivantes :

- Ossature horizontale R36 et verticale M36, montant simple ou double d'entraxe 40 ou 60 cm pour hauteur de 3.00 m
- Une plaque de plâtre de 18 mm (Marque NF) par face vissées sur l'ossature ci-dessus
- Un isolant en laine de verre de 30 mm épaisseur
  - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K)
  - Euroclasse A1
  - Perméabilité à la vapeur : MU 1
- Résistance au feu : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure).
- Réaction au feu des plaques : M1 - Euroclasse A2-s1,d0
- Affaiblissement acoustique : 41 dB(A)

- Traitement des joints
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

- L'Entrepreneur du présent corps d'état doit tous les renforts nécessaires à la mise en place des :
  - Appareils sanitaires suspendus et accessoires sanitaires
  - Mobiliers suspendus, châssis vitrés, portes manteaux, tablettes, plans de travail, meubles et équipements
  - Mains-courantes
  - Appareils électriques, des armoires divisionnaires, des matériels de CVC, des écrans télévision, des lavabos, des plans-vasques, des équipements techniques, des étagères, etc.

- Pour ce faire, il doit se coordonner avec les Entrepreneurs intéressés.
- Cette disposition ne s'applique qu'**aux appareils ou accessoires légers** pour lesquels un renfort est nécessaire.

- Elle ne concerne pas les appareils lourds tels que radiateurs, cuvettes suspendues, etc, pour lesquels un support spécifique doit être prévu par l'entrepreneur chargé de leur installation.
Pour les supports recevant une charge de plus de 30 kilos, le renvoi à l'ossature avec platine ou traverse solidaires des montants doit être réalisé.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

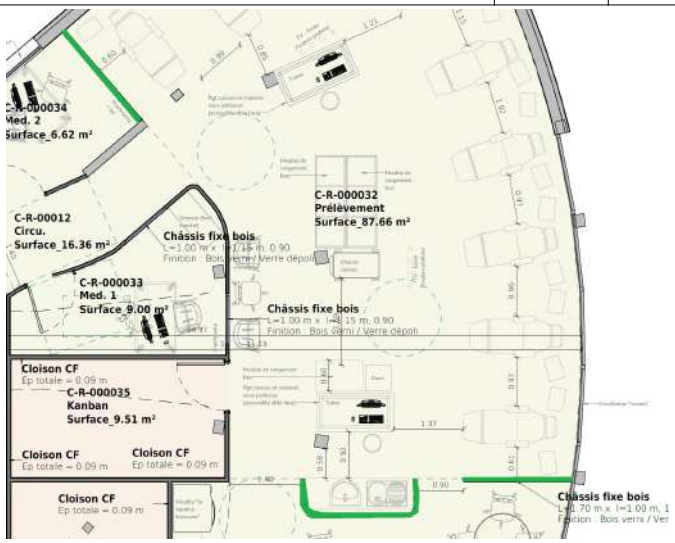

(A) Medecin 2 / Prélèvement (3.05)*3.00mht = 9,15 M2
(A) Prélévement (3.50+2.10)*3.00mht = 16,80 M2
(A) . Déduire Chassis Int - 1.70*1.00mht*1u = -1,70 M2
A = **24,25 M2**

***Localisation** :*
Cloison de 7 cm épaisseur entre médecin 2 et Prélèvement au RDC suivant plans Architectes et détail ci-dessus
Cloison de 7 cm épaisseur dans Prélèvement au RDC suivant plans Architectes et détail ci-dessus

		M2	**24,25**	€	€

4.2.6 **Plus value pour cloisons courbes**

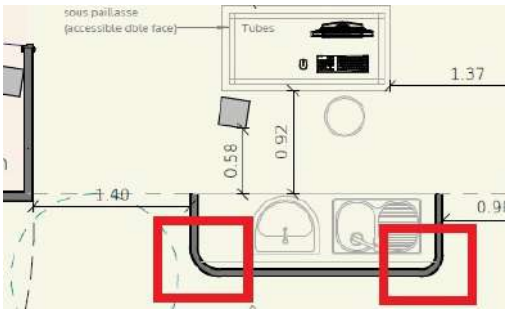

(A) 1 FT
A = **1 FT**

***Localisation** :*
Cloisons dans Prélèvement suivant plans Architectes et détail ci-dessus

		FT	**1**	€	€

Cloisons de doublages et distributions

Total H.T. : _____€

4.3 **Ouvrages divers de plâtrerie**

4.3.1 **Cloisons de gaines technique 3 ou 4 faces - 47 dB - CF 1 heure**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloisons de gaines techniques disposant des caractéristiques suivantes :

- Gaines techniques en plaques de plâtre avec parements vissés sur 2 faces
  - Épaisseur totale de la cloison : 98 mm
  - Un isolant en laine de verre de 45 mm épaisseur
    - R = 1.10 m²K/W
    - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K)
    - Euroclasse A1
    - Perméabilité à la vapeur : MU 1
  - Deux plaques de plâtre de 13 mm sur la première face + deux plaques de plâtre de 13 mm sur l'autre face (Marque

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

NF) vissées sur l'ossature ci-dessus
- Résistance au feu : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure).
- Résistance au feu de la traversée : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure).
- Affaiblissement acoustique : 47 dB(A)

- Traitement des joints
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

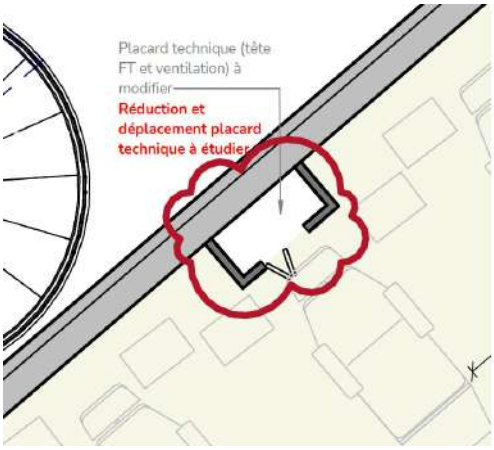

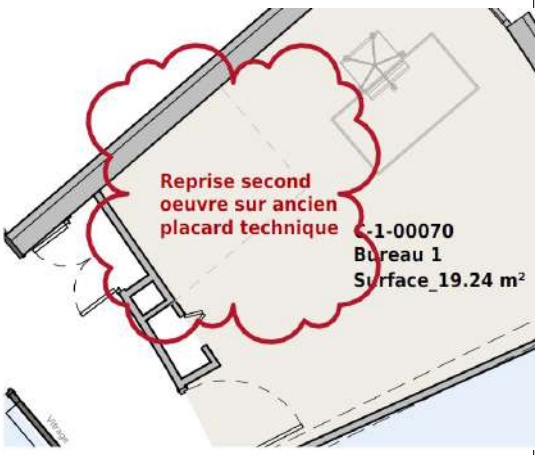

(G) 10.00m² = 10,00 M2
G = **10,00 M2**

***Localisation** :*
Gaines techniques climatisation, VMC ou descentes EP ou EU-EV suivant demande du BET Fluide en phase chantier

M2	**10,00**	€	€

4.3.2 **Caissons en plaques de plâtre sur ossature avec isolant de 45 mm**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de caissons en plaques de plâtre disposant des caractéristiques suivantes :

- Polyane de 200 microns en pied remontée de 10 cm de part et d'autre
- Ossature horizontale et verticale en montants et rails d'épaisseur et d'entraxe approprié, simple ou double
- Une plaque de plâtre de 13 mm (Marque NF) vissées sur l'ossature ci-dessus
- Un isolant en laine de verre de 45 mm épaisseur en enrobage de canalisations
  - R = 1.10 m²K/W
  - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K)
  - Euroclasse A1
  - Perméabilité à la vapeur : MU 1

- Traitement des joints et baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

4.3.2.1 **Caissons verticaux 2 faces de 0.50 à 0.80 m de développé**

Suivant descriptif ci-avant

(A) Provision 3.00+3.00 = 6,00 ML
A = **6,00 ML**

***Localisation** :*
Cette prestation sera réalisée suivant les besoins réels du chantier sur demande écrites du maître d'oeuvre

ML	**6,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
4.3.2.2	**Caissons verticaux 4 faces de 0.90 à 1.10 m de développé**				
	Suivant descriptif ci-avant				

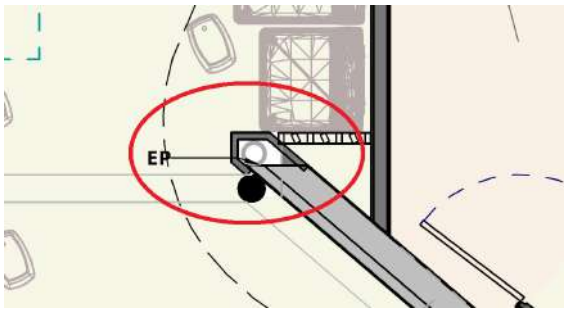

(A)	Habillage EP vers sas actuel existant 5.00ml = 5,00 ML				
	A =		**5,00 ML**		
		ML	**5,00**	€	€
4.3.2.3	**Caissons horizontaux 3 faces de 0.60 à 1.00 m de développé**				
	Suivant descriptif ci-avant				
(A)	Provision 5.00ml = 5,00 ML				
	A =		**5,00 ML**		
	Localisation : *Cette prestation sera réalisée suivant les besoins réels du chantier sur demande écrites du maître d'oeuvre*				
		ML	**5,00**	€	€
4.3.3	**Joues et plages d'habillage vertical de plafond**				

Le présent poste comprend la réalisation des joues d'habillages verticales, disposant des caractéristiques suivantes :
- Joue constituées :
  - d'une ossature métallique comprenant rails et montants en acier galvanisé 6/10 ème de 48 mm de largeur
  - d'un habillage par une plaque de plâtre de type BA 13 ou techniquement équivalent
- Raccordement sur faux plafonds
- Jonction parfaite entre retombée de joue et faux plafond
- Traitement des joints selon la technique et avec les produits préconisés par le fabricant
- Révision des supports par masticage, ponçages et dépoussiérage afin d'avoir un support prêt à peindre (peinture à la charge du lot "Peinture")
- Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs et aux préconisations du fabricant

4.3.3.1	**Joue vertical d'habillage droite vertical de plafond - Hauteur 30 cm**				
	Suivant descriptif ci-avant				
(A)	. "r" 10.00ml = 10,00 ML				
	A =		**10,00 ML**		
	Localisation : *Joue d'habillage vertical de plafond en provision suivant attente limite de prestations du BET Fluide* *Cette prestation sera réalisée suivant demande écrite du maître d'oeuvre en phase chantier selon besoins*				
		ML	**10,00**	€	€
4.3.3.2	**Joue vertical d'habillage droite vertical de plafond - Hauteur 50 cm**				
	Suivant descriptif ci-avant				
(A)	. "r" 5.00ml = 5,00 ML				
	A =		**5,00 ML**		
	Localisation : *Joue d'habillage vertical de plafond en provision suivant attente limite de prestations du BET Fluide* *Cette prestation sera réalisée suivant demande écrite du maître d'oeuvre en phase chantier selon besoins*				
		ML	**5,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
4.3.4	**Trappes de visite en plaques de plâtre CF 1/2H - Dimensions 40 x 40**				

Le présent poste comprend la fourniture et pose de trappes de visite coupe feu 1/2 heure en plaques de plâtre, disposant des caractéristiques suivantes :

- Cadres aluminium (1 fixe et 1 ouvrant) non apparent fixé sur structure métallique de la cloison en plaques de plâtre
- Trappe de visite avec plaque de plâtre intégrée de 25 mm épaisseur
- Joint intumescent en périphérie de l'ouvrant
- Dispositif de blocage par câble et mousqueton
- Ouverture et fermeture par dispositif de ressort invisible par simple pression (Système Pousse-Lâche)
- Système hermétique, étanche à l'air de classe 4
- Résistance au feu : EI 30 (Coupe-feu 1/2 Heure).
- Compris accessoires et toutes sujétions de pose selon les prescriptions du fabricant, les règles de l'art et les normes en vigueur.

(A) 2u = 2 U
A = **2 U**

***Localisation** :*
Trappe d'accès aux gaines techniques en pied de gaine

U	**2**	€	€

4.3.5 **Dépose soignée, stockage et repose de dalles minérales de faux-plafond**

Le présent poste comprend la dépose soignée, stockage et repose de dalles minérales de faux-plafond dans le but de créer/fixer en têtes les cloisons du bureau partagé 2 crée au R+1, disposant des caractéristiques suivantes :
- Protection des ossatures, équipements techniques (luminaires, diffuseurs, sprinklers, détecteurs, etc.) et des ouvrages conservés.
- Dépose manuelle et soignée, conservation et stockage sur site à proximité de la zone de travaux pendant la réfection des réseaux de plomberie
- Nettoyage des dalles réutilisées préalablement à la repose
- Adaptation des ossatures et format des dalles minérales pour repose au droit de la cloison crée
- Repose de dalles de plafond suspendu en dalles minérales, existantes, après intervention de réfection des réseaux de plomberie
- Évacuation des dalles ou éléments devenus impropres à la repose, le cas échéant, vers une filière agréée et fourniture de dalles identiques à l'existant en remplacement
- Aucune dalle tachée, rayée, cassée ou déformée ne sera admise à la repose.
- Évacuation des gravois en centres de tri agréés.
- Tous détails, et toutes sujétions d'exécution.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
(A)	1ft = 1 FT A = **1 FT** ***Localisation** :* *Dépose soignée, stockage, adaptation découpe et repose de dalles minérales de faux-plafond permettant de créer/fixer en têtes les cloisons du bureau partagé 2 crée au R+1*	**FT**	**1**	€	€
4.3.6	**Reprise de doublage au droit de création d'ouverture** Le présent poste comprend la reprise de doublage au droit de création d'ouverture en sous-oeuvre en façade, disposant des caractéristiques suivantes : - Reprise de doublage avec complément d'ossatures et plaques plâtre en périphérie de l'ouverture crée - Mise en place d'une laine minérale de même nature et même épaisseur que le doublage existant - Ensemble des habillages plaques de plâtre nécessaires en jonction avec la menuiserie extérieure crée - Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant. - Toutes sujétions comprises pour dressement, calage, ajustage, coupes, découpes, calfeutrements, finitions apte à recevoir une peinture, etc. 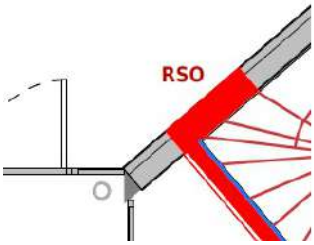				
(A)	Pour une Ouv de 1.00x1.20 m ht (1.00*2+1.20*2)*1u = 4,40 ML A = **4,40 ML**	**ML**	**4,40**	€	€
4.3.7	**Dépose avec soin et repose de panneaux acoustique suspendus** Dépose avec soin et repose de panneaux acoustique suspendus, avec : - Dépose réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés et aux présents ouvrages déposés et reposés. - Tous travaux annexes et accessoires nécessaires pour permettre la dépose tels que descellements, démontage de pattes ou autres accessoires de fixation, découpes, hachements, etc. - Les méthodes et moyens de dépose sont laissés au choix de l'entrepreneur qui devra les définir en fonction de la nature de l'ouvrage à déposer, de son emplacement, de son environnement et de toutes autres conditions particulières rencontrées. - Stockage sur site en lieu indiqué par le maître d'ouvrage - Remise en place après travaux en lieu et place indiqué par le maître d'oeuvre/maître d'ouvrage en phase chantier - Complément et adaptation des ouvrages de visserie, boulon pour nouvelle mise en oeuvre 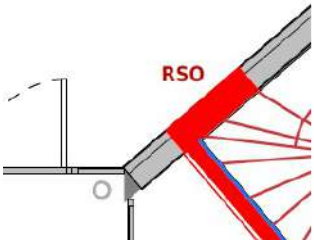 Panneaux gris sous passerelle 4u = 4 U Panneaux gris muraux 2u = 2 U Panneaux orange muraux 2u = 2 U Panneaux gris supendus sous toiture 6u = 6 U = **14 U** ***Localisation** :* *Panneaux bois muraux suivant photo ci-dessus*	**U**	**14**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

Ouvrages divers de plâtrerie

Total H.T. : _____€

4.4 **Système autoportant "boite dans la boite"**

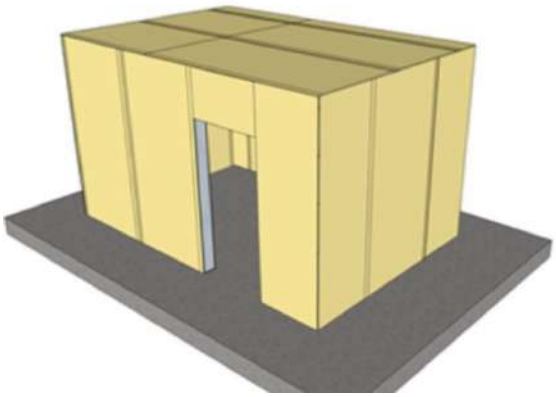

Une boîte autoportante dite " Boîte dans la boîte"
Type PRÉGYMÉTAL de chez SINIAT OU EQUIVALENT
est un ensemble cohérent composé de cloisons non fixées
en tête servant de support à un plafond autoportant.
Elle sera réalisée avec des montants PRÉGYMÉTAL M100
sur lesquels sont directement vissées des plaques PRÉGY
et ne nécessite aucun profilé ou accessoire
de charpente métallique.

4.4.1 **Cloisons en plaques de plâtre type 136/100 avec isolant de 100 mm épaisseur**

Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloisons de distribution de type 136/100 disposant des caractéristiques suivantes :

- Ossature en montant de 100-50 doublé tous les 90
- Une plaque de plâtre de 18S mm (Marque NF) par face vissées sur l'ossature ci-dessus
- Un isolant en laine de verre de 100 mm épaisseur
    - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K)
    - Euroclasse A1
    - Perméabilité à la vapeur : MU 1
- Résistance au feu : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure).
- Réaction au feu des plaques : M1 - Euroclasse A2-s1,d0
- Affaiblissement acoustique : 49 dB(A)

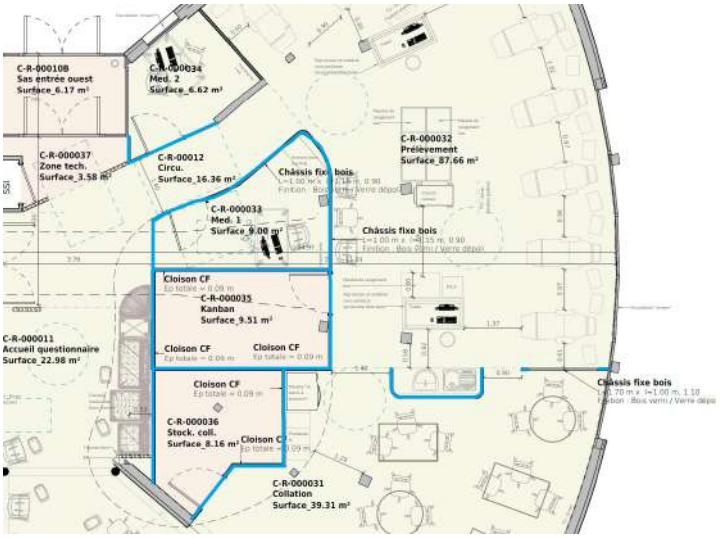

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- Traitement des joints
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

- L'Entrepreneur du présent corps d'état doit tous les renforts nécessaires à la mise en place des :
  - Appareils sanitaires suspendus et accessoires sanitaires
  - Mobiliers suspendus, châssis vitrés, portes manteaux, tablettes, plans de travail, meubles et équipements
  - Mains-courantes
  - Appareils électriques, des armoires divisionnaires, des matériels de CVC, des écrans télévision, des lavabos, des plans-vasques, des équipements techniques, des étagères, etc. suivant schéma de repérage du BET Fluide ci-dessous

Pour les supports recevant une charge de plus de 30 kilos, le renvoi à l'ossature avec platine ou traverse solidaires des montants doit être réalisé.

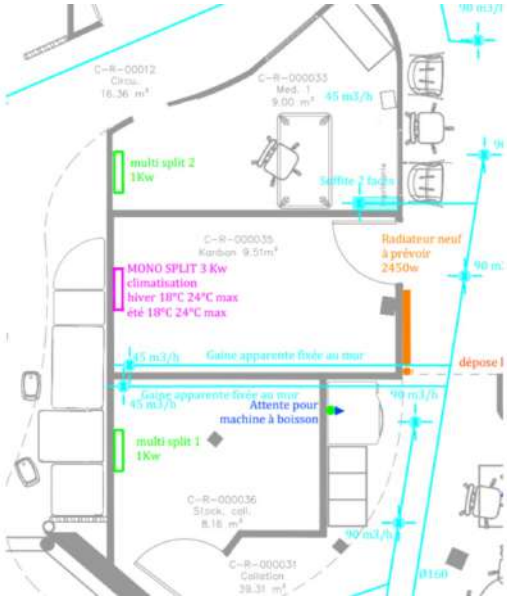

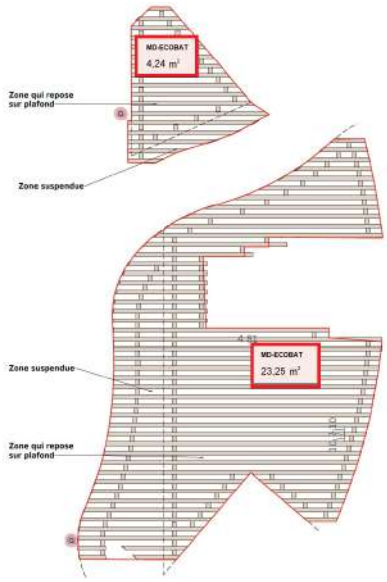

Repérage des éléments techniques fixés sur cloisons boites

Repérage plafond tasseau bois reposant sur plafond des boites

Suivant plan 1680-C-PRO-03p-Détail plafond bois

- Compris toutes sujétions pour renforts d'ossatures et bonne stabilité de l'ensemble permettant de fixer les éléments énoncés ci-dessus

(A)	Medecin 2	(3.05)*2.80mht =	8,54 M2
(A)	. Déduire Bloc-porte	- 1.00*2.10mht*1u =	-2,10 M2
(A)	Med 1 + Kaban + stock coll	(30.30dev)*2.80mht =	84,84 M2
(A)	. Déduire Bloc-porte	- 1.00*2.10mht*3u =	-6,30 M2
(A)	. Déduire Chassis Int	- 1.00*1.15mht*2u =	-2,30 M2
(A)	. "r" si cloisons à 3.00 m ht	6.67m² =	6,67 M2
		A =	**89,35 M2**

***Localisation** :*
Ensemble des cloisons de 136 mm épaisseur formant boites au RDC suivant plans Architectes et détail ci-dessus

M2	**89,35**	€	€

4.4.2 **Plus value pour cloisons courbes**

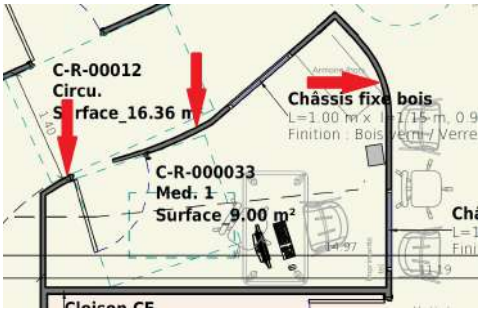

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
(A)	1 FT				
	A =		**1 FT**		
	Localisation : *Cloisons du bureau médecin 1 suivant plans Architectes et détail ci-dessus*				
		FT	**1**	€	€
4.4.3	**Plafonds en plaques de plâtre type 136/100 sans isolant**				

Le présent poste comprend la fourniture et pose de plafond de type 136/100 disposant des caractéristiques suivantes :

- Ossature en montant de 100-50 doublé tous les 90
- Une plaque de plâtre de 13 mm (Marque NF) par face vissées sur l'ossature ci-dessus (L'une faisant l'habillage du dessus vu depuis le R+1 et l'autre en sous-face formant plafond de la pièce du RDC)
- Résistance au feu : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure).
- Réaction au feu des plaques : M1 - Euroclasse A2-s1,d0
- Affaiblissement acoustique : 37 dB(A)

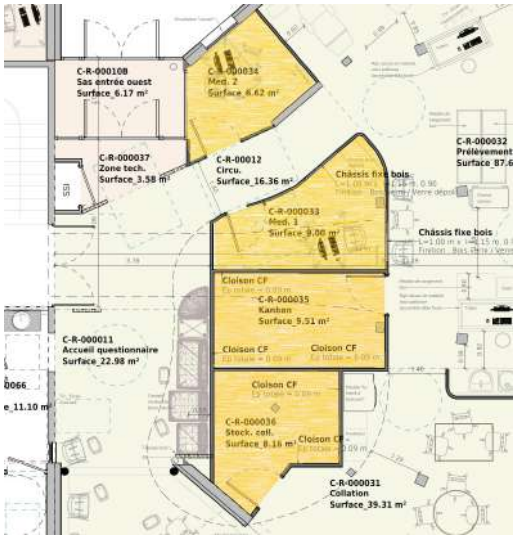

- Traitement des joints
- Baguettes métalliques sur tous les angles saillants
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

(A)	C-R-000034 - Medecin 2	6.62m² =	6,62 M2
(A)	C-R-000033 - Medecin 1	9.00m² =	9,00 M2
(A)	C-R-000035 - Kanban	9.51m² =	9,51 M2
(A)	C-R-000036 - Stock collecte	8.16m² =	8,16 M2
	A =		**33,29 M2**

Localisation :
Plafonds des "boites" suivant plans Architectes et détail ci-dessus

		M2	**33,29**	€	€
4.4.4	**Plus value pour isolation en laine minérale de 100 mm épaisseur dans plafond ci-avant**				

Le présent poste comprend la fourniture et pose d'une isolation en laine minérale, disposant des caractéristiques suivantes :

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Isolation en laine minérale avec pare vapeur déroulée en plénum de faux-plafond ou sur ossature primaire - Résistance thermique R = 2.50 m² K/W - Compris découpes, chutes, etc... - Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre <u>Marques et Références retenues par l'entreprise :</u> Type ..... de chez ..... ou équivalent				
(A)	C-R-000034 - Medecin 2 6.62m² = 6,62 M2				
(A)	C-R-000033 - Medecin 1 9.00m² = 9,00 M2				
(A)	C-R-000035 - Kanban 9.51m² = 9,51 M2				
(A)	C-R-000036 - Stock collecte 8.16m² = 8,16 M2				
	A =		**33,29 M2**		
	Localisation *:* *Isolation en laine minérale de 100 mm épaisseur en plafond mise en oeuvre dans ossature de plafond des boites ci-avant*				
		M2	**33,29**	€	€
	Système autoportant "boite dans la boite"				
	Total H.T. :				**€**
4.5	**Faux-plafond**				
4.5.1	**Faux-plafond en dalles minérales acoustique 600 x 600 x 20 mm** Le présent poste comprend la fourniture et pose de faux-plafond, disposant des caractéristiques suivantes : - Ossature apparente type T15 ou T24 pour pose en bord droit, coloris blanc standard. - Panneaux acoustiques en laine minérale, pourvu sur la face visible d'un voile peint en blanc nuancé et d'un contre voile sur la face arrière, les bords seront de type A15 ou A24 - Mise en œuvre conformément à la norme NFP 68-203-1 et 2, référence DTU 58.1 - Dimension d'une dalle : 600 x 600 mm - Épaisseur d'une dalle : 20 mm - Type de bord : A15 suivant choix de l'architecte - Poids : 2.40 kg au m2 - Taux d'humidité : 100% RH - Réflexion à la lumière : 86 % selon la norme ISO 7724-2 - Classe d'absorption : A - Coefficient Alpha sabine : 1.00				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

Marques et Références données à titre indicatif :

Type ..... **EKLA 20** ..... de chez **ROCKFON**..... ou équivalent

Marques et Références retenues par l'entreprise :

Type ..... de chez ..... ou équivalent

(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée	7.47m² =	7,47 M2	
(A)	C-R-000010 - Accueil et attente	27.58m² =	27,58 M2	
(A)	C-R-000031 - Collation	39.31m² =	39,31 M2	
(A)	C-R-000030 - Prépa collation	11.10m² =	11,10 M2	
(A)	C-R-000032 - Prélévement	87.66m² =	87,66 M2	
		A =		**173,12 M2**
(B)	C-R-000034 - Medecin 2 "r"	6.62m² =	6,62 M2	
		B =		**6,62 M2**
(C)	C-1-00041 - Bureau partagé 2	5.45m² =	5,45 M2	
(C)	C-1-00070 - Bureau 1	19.24m² =	19,24 M2	
(C)	. "r" circu R+1 vers escalier IS =	4.00m²	4,00 M2	
		C =		**28,69 M2**

***Localisation** :*
Faux-plafond en dalles minérales acoustique suivant détail ci-dessus

U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
M2	**208,43**	€	€

Faux-plafond

Total H.T. : _____ €

4.6 **Peinture**

4.6.1 **Préparation sur support maçonnerie avec enduit pelliculaire - Parois**

Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées, disposant des caractéristiques suivantes :

- Échafaudage et moyens d'accès nécessaire pour travail en hauteur
- Supports : Murs béton armé ou agglos enduits.
- Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage.
- Une couche d'enduit de lissage garnissant (épaisseur entre 1 et 2 mm, consommation de 1 à 1,5 kg/m², application manuelle ou mécanique, ponçage pour obtenir une surface lisse.
- Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition.

- Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc.
- Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur				
(A)	Poteaux 27.00m² = 27,00 M2 A = **27,00 M2** ***Localisation :*** *Ensemble des poteaux en béton armé au rez de chaussée*				
		M2	**27,00**	€	€
4.6.2	**Préparation sur support maçonnerie avec enduit pelliculaire - Plafond** Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées, disposant des caractéristiques suivantes : - Échafaudage et moyens d'accès nécessaire pour travail en hauteur - Supports : Dalle en béton armé - Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage. - Une couche d'enduit de lissage garnissant (épaisseur entre 1 et 2 mm, consommation de 1 à 1,5 kg/m², application manuelle ou mécanique, ponçage pour obtenir une surface lisse. - Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition. - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur				
(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée 7.47m² = 7,47 M2				
(A)	C-R-000010 - Accueil et attente 27.58m² = 27,58 M2 . "rr" ? Pas de fx-plaf dessiné sur coupe! A = **35,05 M2** ***Localisation :*** *Ensemble des plafonds en béton armé de l'extension suivant détail ci-dessus*				
		M2	**35,05**	€	€
4.6.3	**Peinture acrylique sur parois - Finition B** Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées ou à base de plâtre et l'application d'une peinture veloutée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Échafaudage et moyens d'accès nécessaire pour travail en hauteur - Supports : tous supports à base de plâtre ou enduit plâtre sur murs ou cloisons existantes. - Ressuivi des supports, rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage. - Révision des joints et ponçage pour obtenir une surface lisse - Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition. - Application à la brosse ou au rouleau de 2 couches de finition de peinture veloutée - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a 7b2. - État de finition : B (Travaux courants) - Certifiée NF environnement - Emission dans l'air intérieur : Classée A+ - Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL suivant choix de l'Architecte - Compris tout rechampissage contre ouvrages livrés finis, ou entre différentes couleurs et raccords nécessaires - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs				
(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée (11.35dev)*2.50mht = 28,38 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 2.60*2.40mht*1u = -6,24 M2				
(A)	. Déduire BP Entrée - 1.20*2.40mht*1u = -2,88 M2				
(A)	. Déduire Men sas porte auto Int - 2.45*2.40mht*1u = -5,88 M2				
(A)	C-R-000010 - Accueil et attente (20.00dev)*3.00mht = 60,00 M2				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
(A)	. Déduire Men Ext - 4.40*2.40mht*1u = -10,56 M2				
(A)	. Déduire Passage vers Collation - 1.78*2.20mht*1u = -3,92 M2				
(A)	C-R-000011 - Accueil questionnaire (7.00dev)*6.50mht = 45,50 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 2.00*2.10mht*1u = -4,20 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	. Déduire châssis - 0.50*2.10mht*1u = -1,05 M2				
(A)	(7.42dev)*3.00mht = 22,26 M2				
(A)	C-R-000012 - Circulation (7.30dev)*3.00mht = 21,90 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*2u = -4,20 M2				
(A)	C-R-000037 - Zone technique 15.00m² = 15,00 M2				
(A)	C-R-000010B - Sas entrée ouest 10.00m² = 10,00 M2				
(A)	C-R-000034 - Medecin 2 (10.65dev)*2.70mht = 28,76 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 1.00*1.00mht*1u = -1,00 M2				
(A)	C-R-000033 - Medecin 1 (14.17dev)*2.70mht = 38,26 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	. Déduire Châssis Int - 1.00*1.00mht*2u = -2,00 M2				
(A)	C-R-000035 - Kanban (13.91dev)*2.70mht = 37,56 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	C-R-000036 - Stock collecte (13.04dev)*2.70mht = 35,21 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	C-R-000031 - Collation (24.44dev)*2.50mht = 61,10 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.20*2.10mht*1u = -2,52 M2				
(A)	. Déduire Châssis Int - 1.70*1.00mht*1u = -1,70 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 1.65*1.50mht*1u = -2,48 M2				
(A)	C-R-000030 - Prépa collation (8.90dev)*2.50mht = 22,25 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 1.05*1.50mht*1u = -1,58 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 1.50*2.10mht*1u = -3,15 M2				
(A)	C-R-000032 - Prélévement (39.67dev)*2.50mht = 99,18 M2				
(A)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(A)	. Déduire Châssis Int - 1.00*1.00mht*1u = -1,00 M2				
(A)	. Déduire Châssis Int - 1.70*1.00mht*1u = -1,70 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 6.80*2.10mht*1u = -14,28 M2				
(A)	C-R-000030 - Stockage (Local accessible depuis Ext) (15.87dev)*3.00mht = 47,61 M2				
(A)	. Déduire Men Ext - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
	A =		**485,83 M2**		
(B)	C-1-00041 - Bureau partagé 2 (9.84dev)*2.50mht = 24,60 M2				
(B)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(B)	C-1-00070 - Bureau 1 (18.17dev)*2.50mht = 45,43 M2				
(B)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
(B)	C-1-00040 - Vestiaires partagés (15.23dev)*2.50mht = 38,08 M2				
(B)	. Déduire Bloc-porte - 1.00*2.10mht*1u = -2,10 M2				
	B =		**101,81 M2**		
	Localisation *:* *Ensemble des parois suivant détail ci-dessus*				
		M2	**587,64**	€	€
4.6.4	**Peinture acrylique sur plafonds - Finition B**				

Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées ou à base de plâtre et l'application d'une peinture veloutée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes :

- Supports : tous supports à base de plâtre.
- Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage.
- Révision des joints et ponçage pour obtenir une surface lisse
- Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition.

- Application à la brosse ou au rouleau de 2 couches de finition de peinture veloutée
- Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a 7b2.
- État de finition : B (Travaux courants)
- Certifiée NF environnement
- Emission dans l'air intérieur : Classée A+

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL au choix de l'architecte - Compris tout rechampissage contre ouvrages livrés finis, ou entre différentes couleurs et raccords nécessaires - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs				
(A)	C-R-000034 - Medecin 2 6.62m² = 6,62 M2				
(A)	C-R-000033 - Medecin 1 9.00m² = 9,00 M2				
(A)	C-R-000035 - Kanban 9.51m² = 9,51 M2				
(A)	C-R-000036 - Stock collecte 8.16m² = 8,16 M2				
	. Pour 2 faces visibles des boites A*2faces =		**66,58 M2**		
(B)	Joues "r" ? 5.50m² = 5,50 M2				
	B =		**5,50 M2**		
	Localisation : *Ensemble des plafonds et joues en plaques de plâtre suivant détail ci-dessus*				
		M2	**72,08**	€	€
4.6.5	**Peinture sur ouvrages bois intérieurs**				
	Le présent poste comprend la mise en peinture sur ouvrages bois, disposant des caractéristiques suivantes : - Préparation du support suivant appréciation de l'entreprise pour une garantie de résultant concernant des travaux neufs - Ponçage soigné - Brossage et époussetage des supports - Application d'une couche d'impression couvrante sur support neufs - Finition par application à la brosse de deux couches de peinture en phase aqueuse à base de résines acryliques - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a. - Certifiée NF environnement / Teneur en COV : 100 g/l, y compris colorant (Conforme COV 2010) - Coloris : 3 couleurs au choix de l'architecte - Finition : Classe B (Courant), aspect brillant - Compris dépose et repose des poignées de portes, protection des systèmes d'ouverture et de condamnations - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs				
	Marques et Références retenues par l'Entreprise :				
	Type ..... de chez				
(A)	Huisserie BP (0.90+2.10*2)*0.30*3u = 4,59 M2				
(A)	Vtl compris chants 0.83*2.10*2faces*1.07coeff*3u = 11,19 M2				
(A)	Portes GT existantes conservées 10.00m² = 10,00 M2				
(A)	Plinthes 211.98ml*0.15dev = 31,80 M2				
(A)	Trappes visite 0.40*0.40*1.30coeff*2u = 0,42 M2				
(A)	Provision pour divers ouvrages 10.00m² = 10,00 M2				
	A =		**68,00 M2**		
(C)	Sous passerelle existante 12.75m² = 12,75 M2				
	C =		**12,75 M2**		
	Localisation : *Ensemble des ouvrages à peindre suivant détail ci-dessus*				
		M2	**80,75**	€	€
4.6.6	**Lasure sur menuiseries intérieures bois**				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Le présent poste comprend la mise en lasure sur menuiseries intérieures bois, disposant des caractéristiques suivantes : - Ensemble des travaux préparatoires, ponçage, brossage, époussetage des supports, etc - Application d'une couche d'imprégnation compatible avec le support et la finition - Finition par application à la brosse de deux couches de lasure transparente aux résines alkydes satinée - Coloris : 1 teinte au choix de l'architecte - Finition : Classe B (Courant) - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs				
(B)	20.00m² = 20,00 M2 B = **20,00 M2** ***Localisation*** *:* *Cette prestation sera réalisée suivant demande écrite du maître d'oeuvre en phase chantier selon besoins*				
		M2	**20,00**	€	€
4.6.7	**Peinture sur ouvrages métalliques intérieurs**				
	Le présent poste comprend la mise en peinture sur ouvrages métalliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Préparation du support suivant appréciation de l'entreprise pour une garantie de résultant concernant des travaux neufs - Ponçage soigné - Brossage et époussetage des supports - Application d'une couche d'impression couvrante sur support neufs - Finition par application à la brosse de deux couches de peinture antirouille alkyde-uréthane - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a. - Certifiée NF environnement / Teneur en COV : 100 g/l, y compris colorant (Conforme COV 2010) - Coloris : 3 couleurs au choix de l'architecte - Finition : Classe B (Courant), aspect brillant - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueurs				
	Pour 2 radiateurs existants qui seront déposés et reposés par le titualire du lot Plomberie				
(A)	5.00m²*2radiateurs = 10,00 M2				
(A)	5.00m² = 5,00 M2 A = **15,00 M2** ***Localisation*** *:* *Ensemble des ouvrages à peindre suivant détail ci-dessus*				
		M2	**15,00**	€	€
4.6.8	**Peinture sur tuyauteries et évacuations**				
	Le présent poste comprend la fourniture et mise en oeuvre d'une peinture sur tuyauteries de chauffage, d'alimentations et sur évacuations des appareils sanitaires, disposant des caractéristiques suivantes : - Lessivage, pochonnage et application d'une peinture adapté au support (Métal, PVC, etc...) en nombre de couches adaptées - État de finition : B (Travaux courants) - Support : tuyauterie métallique (cuivre, plomb, acier fonte, etc..) et tuyauterie PVC - Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant - Produit avec certification NF environnement.				
(A)	- Tuyauterie chauffage 30.00ml = 30,00 ML				
(A)	- Tuyauterie eau froide et chaude 60.00ml = 60,00 ML				
(A)	- Tuyauterie évacuation EU et EV 20.00ml = 20,00 ML A = **110,00 ML** ***Localisation*** *:* *Suivant préconisations du BET Fluides :* *- Tuyauterie eau froide et chaude* *- Tuyauterie chauffage* *- Tuyauterie évacuation*				
		ML	**110,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
4.6.9	**Film adhésif sur vitrages de menuiseries extérieures**				
	Le présent poste comprend la fourniture et mise en oeuvre d'un film adhésif opaque sur vitrages de menuiseries extérieures, disposant des caractéristiques suivantes : - Toutes préparations nécessaires, nettoyage, dégraissage, vérification de l'état du support - Toute sujétions de découpe, mise en œuvre et finition du film - Pose sur menuiseries extérieures existantes - Film acrylique ou polymère durable de haute performance avec traitement anti-UV intégré. - Réduction de visibilité à 100 % pour film opaque - Classement réaction au feu : M1 - Tri, chargement, transport et mise en décharge des déchets				
	Marques et Références retenues par l'Entreprise :				
	Type ..... de chez				
(A)	Accueil/attente 10.00m² = 10,00 M2				
(A)	Provision à définir 10.00m² = 10,00 M2				
	A = **20,00 M2**				
	Localisation : *Film adhésif sur vitrages de menuiseries extérieures de la zone Accueil/attente au RDC suivant plans Architecte*				
		M2	**20,00**	€	€
4.6.10	**Film adhésif type floutage sur vitrage de menuiserie intérieure**				
	Le présent poste comprend la fourniture et pose soignée de film adhésif décoratif sur vitrage de menuiserie intérieure, disposant des caractéristiques suivantes : - Nettoyage, dégraissage du vitrage avec les produits appropriés - Pose du film adhésif par marouflage (avec outils non griffants) sur vitrage de menuiserie intérieure compris évacuation de toutes bulles d'air pour un résultat parfait. - Pose jointive de panneaux décoratif si nécessaire - Tous accessoires et sujétion soumis à objectif de résultat "finition PARFAITE" - Réalisation suivant plan de détail de l'architecte				
(A)	4.00m² = 4,00 M2				
	A = **4,00 M2**				
	Localisation : *Film adhésif sur vitrages du Sas entrée ouest donnant sur bureau médecin 2*				
		M2	**4,00**	€	€
4.6.11	**Raccords de peinture après passage des autres corps d'état**				
	Le présent poste comprend la réalisation des raccords de peinture après le passage des autres corporations, retouches ponctuelles à la demande du Maitre d'Ouvrage.				
(A)	1 ENS				
	A = **1 ENS**				
	Localisation : *Raccords de peinture après passage des autres corps d'état pour l'ensemble des zones concernées par les travaux*				
		ENS	**1**	€	€
4.6.12	**Pré-nettoyage de chantier pour la réception**				
	Le présent poste comprend la réalisation d'un **pré-nettoyage de chantier** pour la réception : Ce nettoyage intéresse toutes les parties apparentes sur l'emprise de la zone travaux : - Sols : carrelage, sols souples, résine de sol, etc.... - Revêtements muraux, peintures, - Menuiseries bois, quincailleries : boutons de portes, béquilles, glaces etc… - Appareils sanitaires et robinetterie - Appareillages électriques : interrupteurs … - Faux plafonds dalles,				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Le nettoyage devra faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment, graisse, etc… Enlèvement de toutes marques sur les différents appareils. **Les produits employés, les procédés mis en oeuvre doivent être appropriés afin de ne pas provoquer d'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface.** **L'entrepreneur se renseignera avant toute intervention sur l'existence de produits pouvant altérer tel ou tel matériau. Il veillera à ne pas les utiliser.** **Un nettoyage de mise en service des locaux sera réalisé par une entreprise spécialisée de nettoyage à la charge du maître d'ouvrage avant l'exploitation des locaux**				
(A)	1 ENS A = **1 ENS** ***Localisation*** *:* *Sur l'ensemble des zones concernées par les travaux (Y compris zones permettant d'y accéder)*	**ENS**	**1**	€	€
	Peinture **Total H.T. :** _____ €				

RECAPITULATIF
Lot n°4 PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

4.1 - Prescription Générales

4.2 - Cloisons de doublages et distributions _____€ HT

4.3 - Ouvrages divers de plâtrerie _____€ HT

4.4 - Système autoportant "boite dans la boite" _____€ HT

4.5 - Faux-plafond _____€ HT

4.6 - Peinture _____€ HT

Total du lot PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE

Total H.T. : _____€

Total T.V.A. (20%) : _____€

Total T.T.C. : _____€

Soit en toutes lettres TTC : _____

_____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur